

# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018



PREAMBULE .....	2
<b>I – ELEMENT DE CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
Contexte national : une année avec beaucoup de changements .....	3
Des contraintes réelles imposées aux collectivités.....	3
<b>II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE .....</b>	<b>4</b>
1) Recettes de fonctionnement.....	4
2) Dépenses de fonctionnement.....	5
3) Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement.....	6
4) Structure de la dette .....	6
<b>III– LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>7</b>
1) Dotation d'Etat et participations.....	8
2) Fiscalité locale.....	8
3) Fiscalité indirecte .....	9
4) les relations avec la métropole .....	9
5) Charges à caractère générale .....	10
6) Charges de personnel .....	10
<b>IV– LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS.....</b>	<b>110</b>
<b>V-- LES ORIENTATIONS DU BUDGET EN INVESTISSEMENT.....</b>	<b>11</b>
1) Les recettes.....	11
a. Subventions attendues en 2018 .....	11
b. Fonds de compensation de la TVA.....	12
c. Taxe d'aménagement.....	12
d. Attribution du fond de concours de Metz Métropole.....	12
2) Les dépenses.....	12
a. Remboursement du capital de la dette .....	12
b. Opérations d'équipement .....	12

## **PREAMBULE**

Le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter au conseil municipal les grandes orientations financières de la commune. Il précède le vote budgétaire et permet le débat. Issu de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le débat d'orientation budgétaire « nouvelle formule » doit maintenant faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Conseil Municipal.

S'agissant plus particulièrement du Ban Saint Martin, la présentation du DOB est l'occasion pour la majorité municipale d'affirmer avec force la poursuite de ses engagements de campagne et de présenter les moyens de financer les projets et politiques publiques mis en œuvre.

Le vote du budget communal constitue un moment important de l'année municipale. Préalablement à ce vote, le conseil municipal est donc appelé à débattre des orientations budgétaires qui préfigureront le budget de l'exercice. Ce débat vise ainsi à permettre à l'assemblée délibérante à mieux comprendre le contexte dans lequel évolue la commune et les contraintes auxquelles elle est ou sera confrontée.

Pour la ville de Ban Saint martin, le DOB de l'année 2018 s'inscrit toujours dans un contexte national incertain, marqué notamment par des réformes et décisions gouvernementales impactant fortement les collectivités locales (réforme de la fiscalité locale, suppression des contrats aidés, transferts de charges non compensées, etc )

Pour cette année, les objectifs et orientations proposés pour la construction du budget seront les suivants :

- Geler les taux d'impositions
- Conserver une capacité d'autofinancement permettant l'investissement
- Contenir les charges de fonctionnement courantes
- Poursuivre l'entretien et la rénovation des bâtiments
- Poursuivre le désendettement de la ville

Dans ce contexte national incertain, il s'agit malgré tout de garder des ratios financiers favorables afin de permettre à la collectivité d'investir pour assurer la pérennité du patrimoine et améliorer les services à la population.

Les simulations et hypothèses budgétaires seront naturellement affinées d'ici le vote du budget primitif, lequel interviendra lors du conseil municipal de mars 2018.

## **I – ELEMENT DE CONTEXTE**

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2018. En effet, le contexte national particulier de cette année a été pris en compte pour permettre d'élaborer les partis pris retenus dans la construction budgétaire.

### **Contexte national : une année avec beaucoup de changements**

La croissance française est portée par un contexte économique plus favorable que les années précédentes. L'accélération de l'activité économique est soutenue par les investissements des entreprises et des ménages qui bénéficient toujours de taux d'intérêts faibles. La mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du pacte de responsabilité dans un contexte de taux d'intérêt bas a soutenu les dépenses des entreprises. Les économistes prévoient un taux d'investissement des entreprises en 2018 supérieur au pic de 2008 observé avant la crise.

L'inflation devrait rester à un niveau faible, largement sous la barre des 2%.

Le budget de l'Etat en 2018, porté par le Gouvernement est basé sur une croissance du PIB de 1.7% en 2018 avec une prévision du déficit public à 2.6% pour 2018.

Si le déficit public est en recul, le solde budgétaire devrait se creuser avec la baisse importante des prélèvements obligatoires de plus de 10 milliards avec principalement la taxe d'habitation, puisque l'Etat compensera le manque à gagner auprès des collectivités locales sur la base du produit 2016. De plus, l'Etat ne bénéficiera plus des économies générées par la baisse des dotations aux collectivités comme les années précédentes.

La baisse de la DGF opérée depuis ces dernières années au travers du redressement des finances publiques est suspendue pour 2018, mais pour autant, l'Etat demande aux collectivités locales un effort d'économies conséquent. Ainsi, le gouvernement souhaite associer les collectivités locales à l'effort partagé de maîtrise de dépense publique sans reconduction de la baisse de la DGF au profit d'un engagement de confiance dans le cadre d'une contractualisation avec les collectivités.

La loi de finance propose également une augmentation de 190 millions des allocations de péréquation (DSR et DSU) au sein de la DGF.

La loi de finance introduit une réforme de la taxe d'habitation qui sera progressivement réduite pour la majorité des ménages. D'ici à 2020, 80% des ménages seront progressivement exonérés de TH. Celle-ci sera maintenue pour les contribuables aux revenus les plus élevés. En dessous d'un certain revenu (27 000 € de revenu fiscal de référence pour un célibataire, 49 000 € pour un couple avec un enfant, ensuite rajouter 6 000 € pour chaque enfant supplémentaire) un ménage verra sa cotisation annuelle diminuer de 30% en 2018, 65% en 2019, avant de disparaître en 2020. Le coût de cette mesure est estimée à 3 milliards en 2018 et plus de 10 milliards en 2020. Pour compenser la perte de ressources des collectivités, l'Etat prendra à sa charge les dégrèvements, dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

### **Contexte financier local**

Il est important de rappeler que les équilibres financiers de la ville ont été fortement impactés depuis 2013 par les pertes de recettes successives

Liées à la baisse des dotations de l'Etat sur la période 2013-2018, les diminutions en cascades des autres niveaux institutionnels, les impacts budgétaires des transferts de charges, mais également les mesures législatives régulièrement imposées par l'Etat n'ont

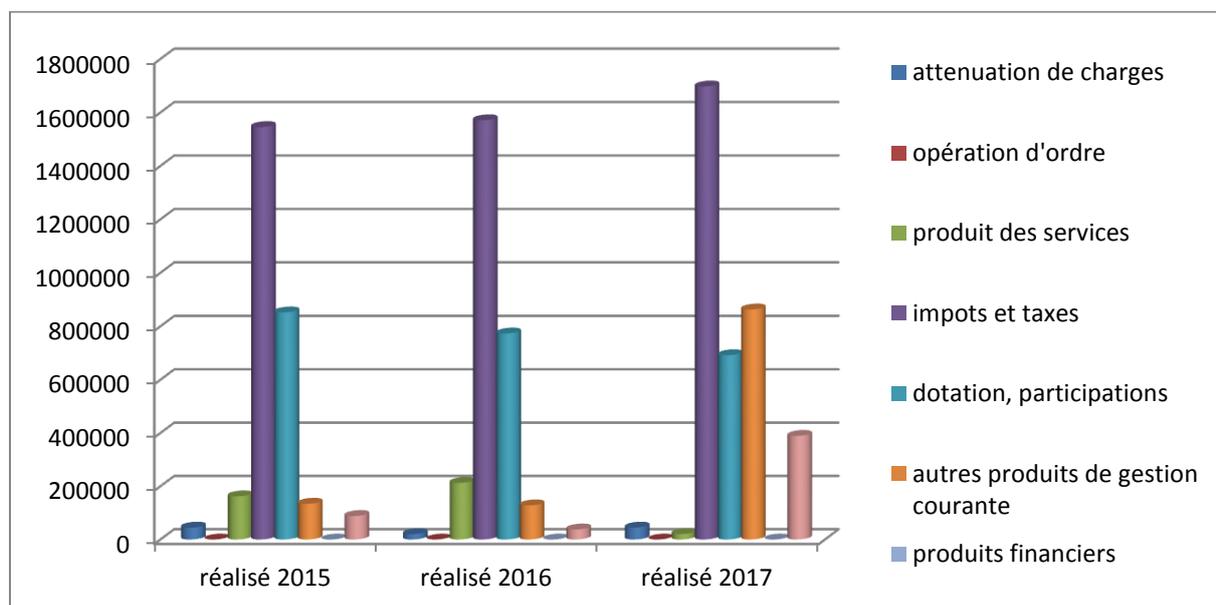
fait qu'aggraver la situation financière..

En effet, la collectivité a enregistré une perte cumulée de 315 K€ soit une moyenne annuelle de 63 K€.

## II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

### 1) Recettes de fonctionnement

chapitre	description	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
013	Atténuation de charges	44 749	20 412	44 736
042	Opération d'ordre	0	0	0
70	Produit des services	162 220	212 713	209 513
73	Impôts et taxes	1 545 467	1 570 857	1 697 260
74	Dotations, participations	852 046	773 095	691 962
75	Autres produits de gestion courante	134 418	128 262	862 997
76	Produits financiers	0	0	0
77	Produits exceptionnels	88 424	37 895	389 372
<b>TOTAL</b>		<b>2 827 324</b>	<b>2 743 234</b>	<b>3 895 840</b>



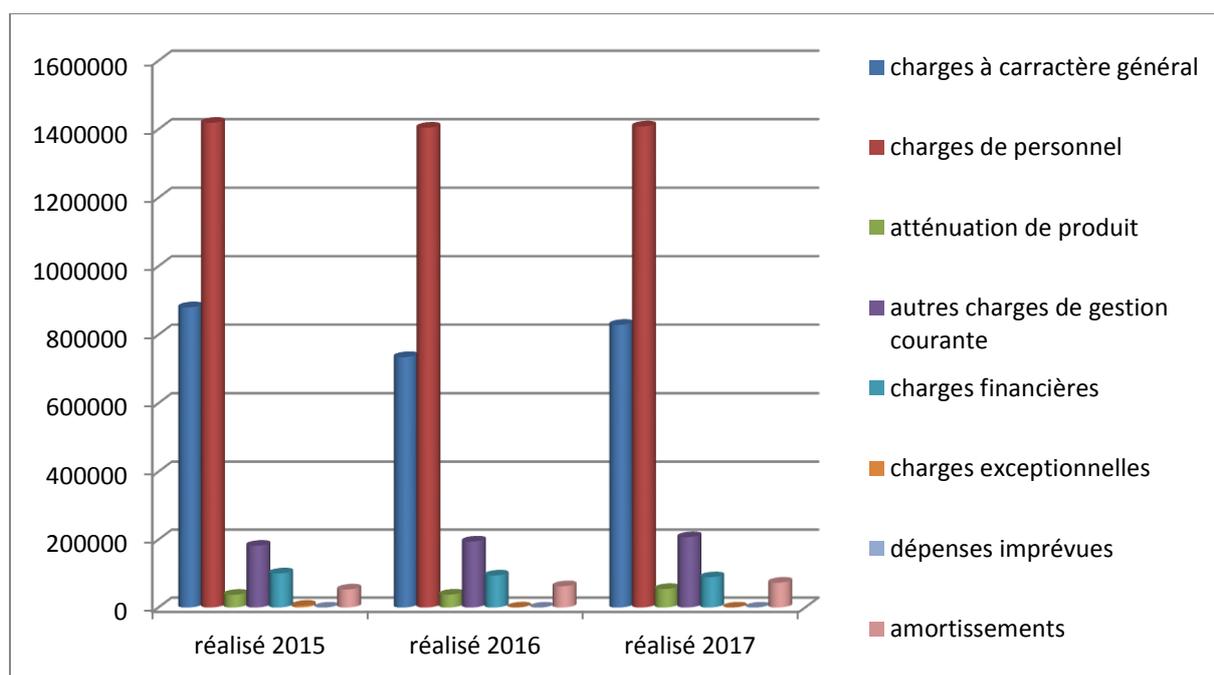
L'augmentation conséquente du produit des recettes de fonctionnement résulte du versement du solde de l'assurance consécutive à l'incendie du gymnase ((389 372 €) d'une part et d'autre part du solde de la vente des terrains de la caserne Dupuis, par le reversement du budget annexe « cœur de ban » (732 498 €) au budget principal. Il faut bien sûr prendre en considération que ces sommes sont exceptionnelles et ne se retrouveront pas au CA 2018. Toutefois elles permettent d'envisager un excédent de fonctionnement cumulé de 1 407 463 € qui permettra un autofinancement des investissements 2018.

L'augmentation des recettes de l'impôt à 1 555 864 € (+ 5.55 %) résulte d'une augmentation de 1% des bases et par une augmentation de l'assiette, c'est-à-dire par l'augmentation du nombre d'administrés soumis à l'impôt par un accroissement du nombre de logements. Il faut prendre également en compte sur ce point l'augmentation de 3% du taux communal en 2017

La Dotation Globale de Fonctionnement (dotation forfaitaire + DSR + DNP) passe de 506 288 en 2016 à 468 166 € en 2017, soit une baisse de 7.52%.

## 2) Dépenses de fonctionnement

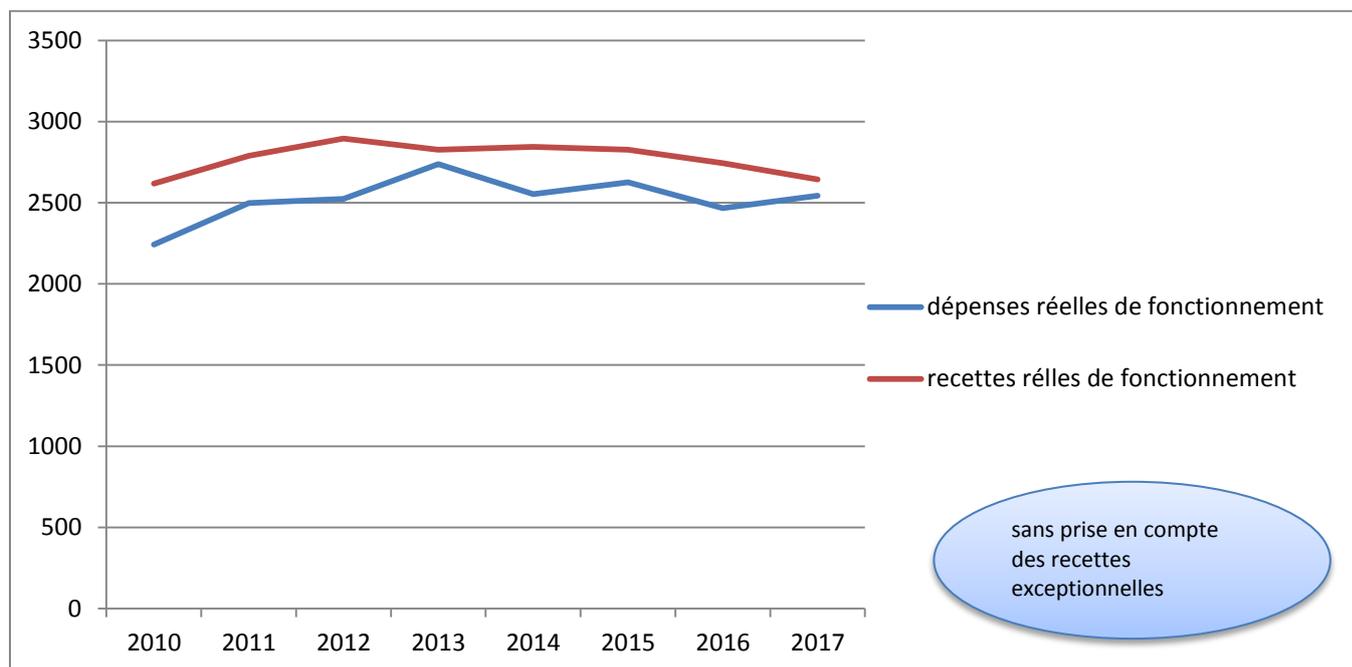
chapitre	description	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
011	Charges à caractère général	880 248	777 003	829 059
012	Charges de personnel	1 418 962	1 404 895	1 408 253
014	Atténuation de produits	37 579	38 150	54 685
65	Autres charges de gestion courante	182 177	194 635	207 455
66	Charges financières	100 735	94 599	89 250
67	Charges exceptionnelles	5 305	257	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0
042	Amortissements	53 288	62 826	73 407
<b>TOTAL</b>		<b>2 678 294</b>	<b>2 572 365</b>	<b>2 662 109</b>



L'année 2016 a vu l'aboutissement des économies réalisables au niveau des charges à caractère général. La progression en 2017 résulte de l'augmentation des tarifs des énergies et carburants, la prise en charge du gymnase, des travaux de voirie avec l'achat de barrières et potelets, la prolongation des réseaux d'électricité pour les constructions nouvelles, mais aussi une augmentation du budget scolaire par la dépense d'un excédent cumulé.

L'augmentation du nombre d'enfants accueillis au périscolaire impacte également les achats de prestation et service en progression de 7.9%, ainsi que la masse salariale par l'embauche de nouveaux animateurs.

### 3) Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



### 4) Structure de la dette

	Capital emprunté	Restant dû au 01/01/18	Capital à payer en 2018	Intérêt à payer en 2018	Total
CM 2016 (gymnase)	300 000	263 958	29 126	2 277	31 403
C C F 1998 (Pierre Herment)	1 021 758	60 996	60 996	1 638	62 634
C C F 2012 (place publique)	1 000 000	829 316	39 154	38 576	77 730
CM 2006 (socio culturel)	1 500 000	919 115	56 508	33 547	90 055
<b>TOTAUX</b>	<b>3 821 758</b>	<b>2 073 385</b>	<b>185 784</b>	<b>76 038</b>	<b>261 822</b>

La dette de la ville se décline en 4 emprunts à taux fixe.

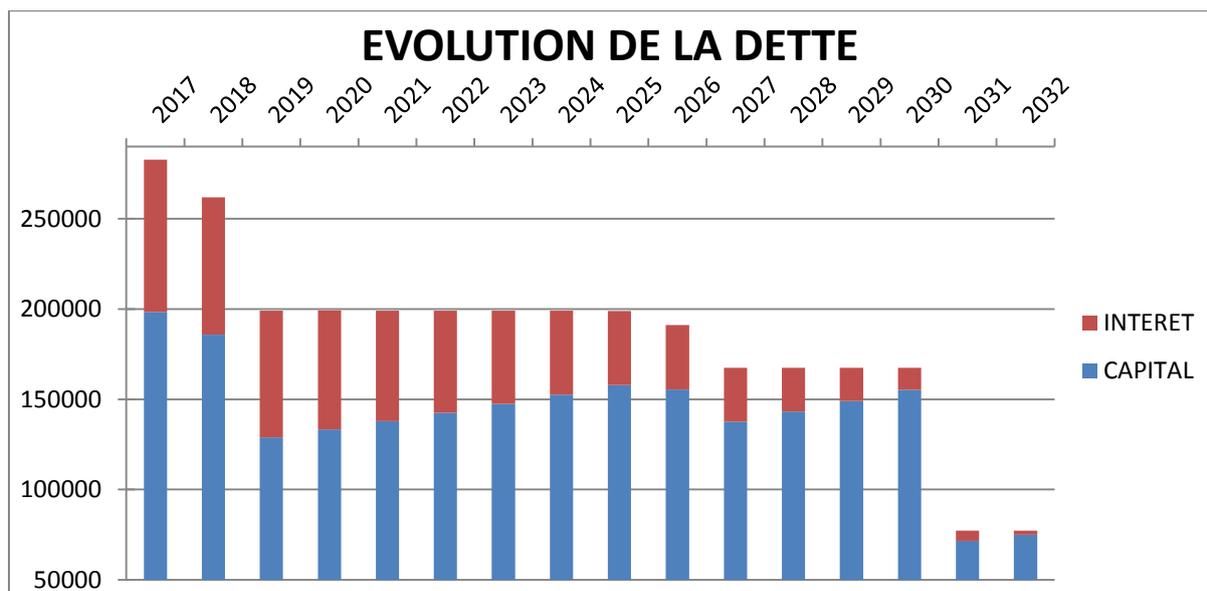
L'encours de la dette s'élève à 2 073 385 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Cette année verra l'extinction du dernier emprunt lié à l'EHPAD Pierre Herment pour une annuité de 62 634 €. Il faut préciser que la résidence paye un loyer de 110 000 € à la ville, loyer qui correspondait au remboursement des différents emprunts. Aujourd'hui la ville et l'EHPAD sont liés par un bail commercial d'une durée de 11 ans qui a débuté rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le niveau d'endettement de la ville, évalué par le ratio de l'encours de la dette rapporté aux dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 0.85. Le seuil d'alerte est atteint au-delà de 1.8 pour les collectivités de 2000 à 5000 habitants.

L'encours de la dette par habitant est de 480 euros, la moyenne pour les villes de même strate étant de 816 € (en 2015)

L'annuité par habitant est de 60 € contre 118 € (en 2015)



La gestion rigoureuse de nos emprunts conduit à une situation tout à fait saine et de plus, laisse la possibilité à la ville de pouvoir recourir à l'emprunt dans les années à venir si le besoin s'en faisait sentir.

### III- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN FONCTIONNEMENT

Les orientations budgétaires permettent de déterminer des cycles de gestion compatibles avec l'évolution des données de la loi de finance.

En fonctionnement, le projet de budget primitif 2018 ne devrait pas augmenter de plus de 1.2% par rapport au budget primitif 2017.

En dépenses, il sera construit sur la base d'une légère augmentation des charges à caractère général, d'une baisse des charges financières et d'une augmentation maîtrisée des charges de personnel d'environ 2% par rapport au BP 2017.

En recette, les produits des services devraient augmenter de plus de 2% consécutivement à l'augmentation des prix du périscolaire, le produit des impôts devrait évoluer en fonction de la variation des bases fiscales décidée par le gouvernement et les dotations d'Etat devraient rester stable ou en légère baisse.

En investissement le projet de budget prévoit une augmentation par rapport à 2017 (année de reconstitution d'une capacité d'autofinancement) pour soutenir l'emploi, l'économie et faire bénéficier les ban-saint-martinois d'infrastructures et de services de qualité.

A ce stade, ce ne sont simplement que de grandes orientations générales que nous vous présentons, puisque les données sont encore entachées de nombreuses incertitudes.

### 1) *Dotation d'Etat et participations*

Pour mémoire, ce tableau vous précise l'évolution de la Dotation Forfaitaire depuis 2011

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
612 707	714 790	593 905	568 356	507 769	437 452	399 912
-0.78 %	+16.66 %	-16.90%	-4.30%	-10.66%	-13.84%	- 8.58%
- 4 844	+102 083	-120 885	-25 549	-60 587	-70 317	-37 540

La DGF comprend la dotation forfaitaire, principale ressource, et deux dotations de péréquations : la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP). Ces dotations sont restées stable en 2017 et devraient le rester en 2018, à hauteur de 45 000 € pour la première et 20 000 € pour la seconde.

La loi de finance 2018 prévoit une stabilité de la DGF pour 2018, estimée à 465 000 €

### 2) *Fiscalité locale directe*

Il est proposé de maintenir le taux des impôts direct en 2018 à hauteur des taux de 2017,

impôts	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018
TH	13.24	13.24	13.24	13.24	13.64	13.64
TFB	13.90	13.90	13.90	13.90	14.32	14.32
TFNB	47.29	47.29	47.29	47.29	48.71	48.71

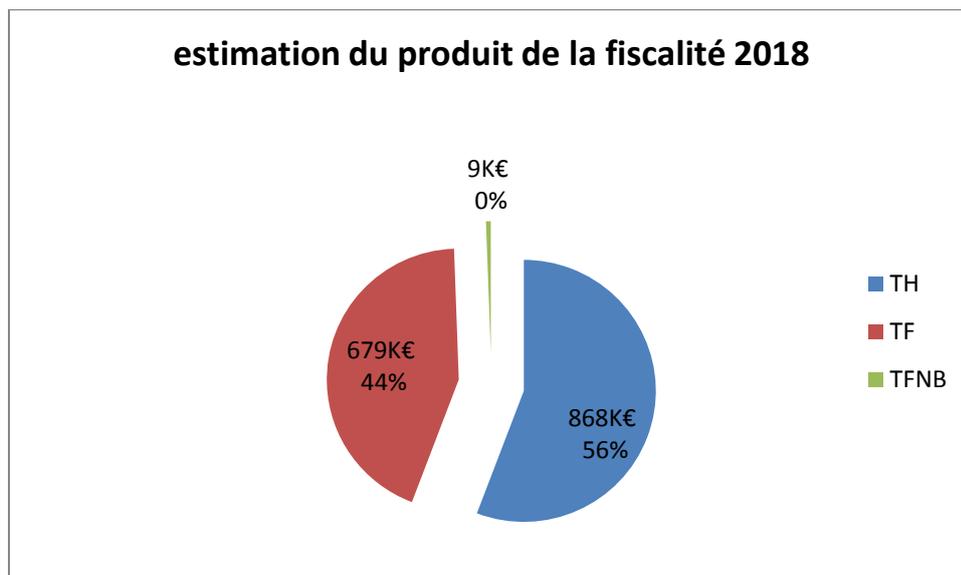
La prévision du produit fiscal ne sera actualisée qu'après communication des bases prévisionnelles par les services fiscaux, courant mars. Alors qu'en 2017, l'évolution a été limitée à 0.4%, il semblerait qu'en 2018, la progression de ces bases approcherait les 1%, en tenant compte de la suppression de la TH annoncée par le gouvernement,

L'actualisation des bases fiscales se fera désormais à partir du taux d'inflation calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

La réforme de la TH correspond à une exonération pour 80% des contribuables d'ici 3ans en fonction d'un plafond de revenus. Les personnes concernées verront leur TH réduite d'un tiers chaque année entre 2018 et 2020. Une compensation de l'Etat est prévue pour la perte de ressources des collectivités sur la base d'un dégrèvement. L'imposition non payée par les contribuables bénéficiaires sera compensée sur la base des taux et abattements appliqués en 2017. La majeure partie de cette recette sera donc entièrement transformée en compensation fiscale en cours d'exercice.

L'évolution de cette recette sera donc naturellement moins dynamique dans les années à venir.

Le produit de la fiscalité directe est estimée à 1 556 K€ avec la répartition suivante :



### 3) *Fiscalité indirecte*

Les principales recettes de fiscalité indirecte, dont le montant varie en fonction du contexte économique et du nombre de redevables sont estimées par prudence à 100 000 € en 2018 à un niveau inférieur à 2017.

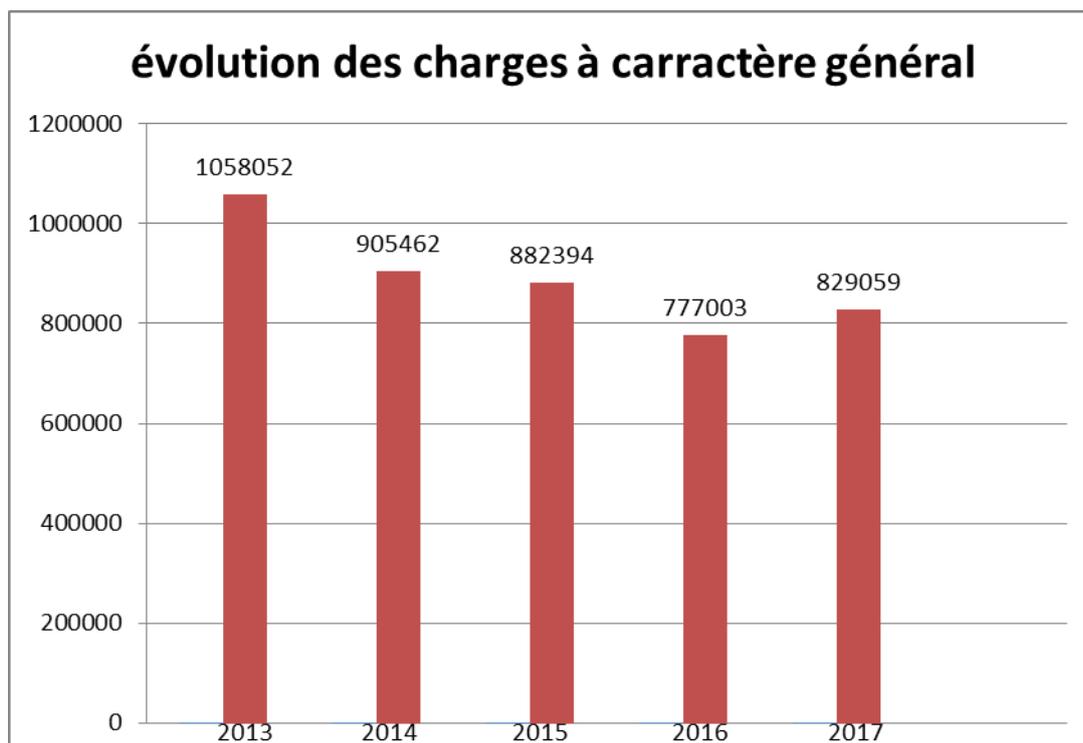
Ce sont la taxe sur les droits de mutation (20 000 €) qui correspond aux ventes de biens immobiliers sur le ban communal, et la taxe d'aménagement (80 000 €) qui est rattachée aux permis de construire délivrés sur la commune.

### 4) *Les relations avec la Métropole*

C'est à travers de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) que sont initiés les rapports financiers entre les deux collectivités à travers deux reversements :

- L'attribution de compensation : qui constitue pour les EPCI une dépense obligatoire ; elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétence à la fois pour la Métropole et pour les communes membres.  
Avec la prise de compétence « voirie », l'AC qui s'élevait à 39 895 € en 2017 et que reversait la ville, devrait avoisiner les 180 000 € en 2018.
- La dotation de solidarité communautaire : qui est un reversement non obligatoire de la métropole vers les communes. En 2018 elle restera stable et approchera les 90 000 €.

## 5) Charges à caractère général



Elles constituent l'essentiel des dépenses d'activité des services municipaux. On constate depuis 2013 une bonne maîtrise de ces charges qui reflète parfaitement les efforts de gestion engagés par la collectivité, avec notamment une restructuration des services et une responsabilisation des agents.

En 2017, nous sommes arrivés à un seuil d'économie incompressible, au risque de ne plus assurer un service public de qualité.

Ainsi, l'évolution des crédits au BP 2018 devrait être de l'ordre de 1%.

De plus, une nouvelle charge importante viendra abonder ce compte : il s'agit du budget de fonctionnement du gymnase (énergie, entretien, aménagement divers) qu'il est difficile d'évaluer.

## 6) Les charges de personnel

Elles sont relativement stables depuis plusieurs années à hauteur de 1 408 K€.

La suppression en 2018 des emplois aidés par le gouvernement n'impactera pas la masse salariale, la ville n'ayant pas eu recours à ce type de contrat.

Le transfert de 3 agents de la ville vers la Métropole entrainera une évolution dans les dépenses de personnel.

Entre 2016 et 2017, les mesures gouvernementales se sont imposées à la collectivité avec un impact budgétaire, notamment la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation du parcours professionnel et la hausse du point d'indice au 1<sup>er</sup> février 2017 de 0.6%.

La mise en œuvre de nouveaux critères plus favorables aux agents pour leur progression de carrière, la refonte du régime indemnitaire entraineront une hausse des dépenses liées au personnel.

## IV– LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

- **L'épargne provisoire au stade du DOB**

En K€	CA 2017	ESTIMATION 2018
Recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles et produits financiers)	3 506	2 801
Dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles et frais financiers)	2 544	2 594
<b>Epargne de gestion</b>	962	207
Produits financiers exceptionnels	389	0
Charges financières exceptionnelles	0	0
<b>Epargne brute</b>	1 351	207
Remboursement du capital	322	185
<b>Epargne nette</b>	1029	22

L'épargne de la ville sera en nette baisse par rapport à 2017, année de clôture du budget annexe, avec donc une recette supplémentaire exceptionnelle de 732 498 €. Il est important de noter que la faiblesse des recettes de fonctionnement nous oblige à une gestion particulièrement rigoureuse et n'autorise aucune inflation des dépenses.

Toutefois, l'excédent de fonctionnement cumulé, après le financement du déficit d'investissement de 2017 (260 320 €) et la provision des restes à réaliser en dépenses ( 272 610 €) laisse un autofinancement possible de 1 139 711 €.

- **La capacité de désendettement**

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Elle est estimée à ce stade à 9 années, conforme aux ratios prudentiels, ce qui reste satisfaisant dans le contexte annuel de réduction générale des ressources, le seuil d'alerte se situant à 15 ans.

## V– LES ORIENTATIONS DU BUDGET EN INVESTISSEMENT

### 1) *Les recettes*

#### *a. Subventions attendues en 2018*

En 2018, aucun des programmes que nous avons inscrits au DOB n'est éligible à une subvention

### ***b. Fonds de compensation de la TVA***

En 2018, il s'élèvera à 110 000 €

### ***c. Taxe d'aménagement***

En 2018 la ville encaissera le solde de TA sur les constructions du clos Hermès rue Saint Sigisbert, sur le solde des constructions de la rue de la hottée de pomme.

Viendront s'ajouter la première tranche sur les constructions futures de l'ancienne DDE et du second bâtiment rue Zollinger

On peut estimer le montant total, en restant prudent à 80 000 €

### ***d. Attribution du fond de concours de Metz Métropole***

Ce nouveau fond d'aide s'applique à des projets d'investissement de compétence communale qui répondent à des objectifs en lien avec le projet de territoire de Metz Métropole dans des domaines comme notamment les équipements sportifs, culturels et de loisirs.

L'aménagement des abords de notre gymnase répond tout à fait à cette définition ; un dossier de demande de financement a été présenté en 2017. Nous devrions percevoir 95 000 € en 2018, à la fin des travaux

## ***2) Les dépenses***

### ***a. Remboursement du capital de la dette***

Le remboursement en capital effectué au cours de l'exercice s'élève à 185 785 €.

Il est à noter que nous avons soldé en 2017 le remboursement du portage financier de l'achat des terrains de la caserne Dupuis. Pour mémoire, cela représentait une dépense annuelle de 123 600 €

### ***b. Opérations d'équipement***

Le programme d'investissement relatif au BP 2018 est en cours d'élaboration dans l'attente de devis qui affineront les postes de dépenses.

Ce programme devrait se situer entre 300 000 et 350 000 €.

Le premier projet fait apparaître les grandes lignes suivantes :

#### **➤ Services techniques :**

Une mono-brosse pour école oiseau bleu :	3 000 €
Divers outillages :	6 000 €
Divers achats :	2 000 €

#### **➤ Ecoles :**

Achat mobilier pour une classe :	10 000 €
Informatique	5 000 €
Provision :	5 000 €

➤ <b>Equipement informatique :</b>		
Logiciel et matériel :		4 000 €
➤ <b>Entretien et sécurité de la voie publique :</b>		
Mise en place de caméras de surveillance au niveau du complexe sportif et de la place de la hottée de pomme		20 000 €
Matériel de voirie (panneaux potelets...)		5 000 €
➤ <b>Travaux dans bâtiments :</b>		
Rénovation annexe Paul Verlaine		87 000 €
Défibrillateurs		6 000 €
Provision pour frais études bâtiment public		15 000 €
➤ <b>Résidence Pierre Herment :</b>		
Provision :		20 000 €
Mise aux normes 2 ascenseurs		30 000 €
➤ <b>Aménagement des abords du gymnase</b>		95 000 €
➤ <b>Terrain Trans Elec</b>		
Achat 4 petits buts pour terrains transverses		5 000 €
Réfection pelouse		6 000 €

## CONCLUSION

Les marges de manœuvre sont de plus en plus minces. Pour autant, il est nécessaire de continuer à proposer de nouveaux projets prenant en compte l'évolution des besoins et à maintenir nos services publics à un niveau suffisant.

Afin de mieux appréhender l'avenir, la ville envisage de mettre en place des provisions, technique budgétaire qui permet d'augmenter l'autofinancement pour les futures dépenses d'investissement.

Au moins deux provisions vous seront proposées :

- L'une pour travaux sur les bâtiments existant,
- La seconde pour le futur équipement périscolaire.

Les provisions n'ont pas obligatoirement pour but de couvrir la totalité des dépenses à venir mais permettent d'augmenter l'autofinancement.